



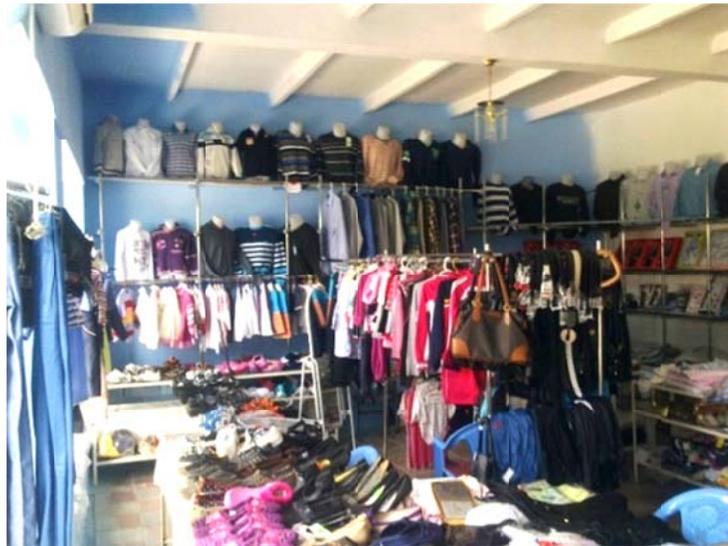
Aide au retour: un changement de perspective

Aide au retour concrète

Azerbaïdjan

En 2012, M. N. a opté pour un retour volontaire dans son pays d'origine, l'Azerbaïdjan, avec sa femme et sa fille. Ayant de l'expérience dans la vente au détail, il souhaitait ouvrir une boutique de vêtements dans sa ville natale. Afin de faciliter sa réintégration, l'Office fédéral des migrations (ODM) lui a accordé une aide financière pour mettre sur pied son projet après son retour.

Sitôt après son arrivée en Azerbaïdjan, M. N. a contacté le bureau de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) qui l'a conseillé et lui a expliqué la démarche à suivre pour mettre en œuvre son projet. M. N. a utilisé un local que sa mère possédait déjà. Après



soumissions de tous les documents requis, l'OIM a pu effectuer le paiement de l'aide à la réintégration qui a servi à l'achat d'un stock d'habits (chaussures, jeans et robes) et de mobilier pour le magasin (étagères).

Quelques mois après son retour, le personnel de l'OIM a rendu visite à M. N. qui s'est déclaré satisfait des revenus générés par son entreprise, car ceux-ci lui permettent de subvenir à ses besoins et à ceux de sa famille. D'après lui, l'aide fournie a été très utile dans la création de conditions permettant sa réintégration. Ses projets d'avenir incluent une expansion de la boutique, ainsi que la recherche d'un nouveau logement familial.

Dans de nombreux pays d'Europe, le concept de l'aide au retour s'est imposé et a fait ses preuves en tant que solution humanitaire en même temps qu'avantageuse. Le but de l'aide au retour est de combiner les intérêts justifiés des migrantes et migrants avec les intérêts de la Suisse et des pays d'origine. L'aide au retour contribue à un retour durable et couronné de succès. Elle est fixée de façon à exclure les effets d'attraction non souhaités vers la Suisse.

ODM/OIM, février 2014